Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231117_133-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

EDUCATION

Désignation des élus du Conseil Municipal
au sein de diverses instances scolaires
DB 20231117 – 133

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le dix novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.
La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.
ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Présents : 27 Votants : 31
Excusés :
- Jean-Pierre GIRARD, pouvoir à Vincent CHRIQUI,
- Thierry JOSEPH, pouvoir à Christian CIOFFI,
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM,
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM.

Absents : 4 (Anissa DAOUI, Dominique CADI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL).

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu des articles D411-1 et R421-14 du code de l'éducation, il convient de désigner les représentants de la collectivité qui siègent au sein des structures de concertations scolaires des écoles, collèges et lycées berjalliens.

Afin de consolider la représentation de la collectivité dans chaque instance, il apparaît nécessaire d'actualiser la liste des élus désignés comme suit à partir du 1er septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231117_133-DE

NOM DES ECOLES	ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
MATERNELLES		
L'Oiselet	Chantal BUSSY	Aurélien LEPRETRE
Pré-Bénit	Christian CIOFFI	Gaël LEGAY BELLOT
Louise Michel	Sémiha ALATAS	Myriam ABDERRAHIM
Linné	Dominique CADI	Marie-Laure DESFORGES

NOM DES ECOLES	ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
ELEMENTAIRES		
Edouard Herriot	Chantal BUSSY	Thierry JOSEPH
Pré-Bénit	Olivier DIAS	Gaël LEGAY BELLOD
Louise Michel Linné	Hélène ACCETTOLA Armand BONNAMY	Sémiha ALATAS Olivier DIAS
PRIMAIRES		
Jean Rostand	Dorian MAILLET	Marguerite BACCAM
Victor Hugo	Alain BATILLOT	Dominique CADI
Simone Veil	Hélène ACCETTOLA	Marie-Thérèse DUSSERT
La Grive	Sébastien CHALESSIN	Océane ROULOT
Claude Chary	Sébastien CHALESSIN	Robert BRIOUDE
Boussieu	Robert BRIOUDE	Marie-Thérèse DUSSERT

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231117_133-DE

ELUS DELEGUES DANS LES COLLEGES/LYCEES 2020-2026

NOM DES ETABLISSEMENTS	ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
LYCEE		
GAMBETTA	Marie-Thérèse DUSSERT Thierry JOSEPH	Hélène ACCETTOLA Robert BRIOUDE
L'OISELET	Hélène ACCETTOLA Alain BATILLOT	Aurélien LEPRETRE Marie-Laure DESFORGES
AUBRY	Thierry JOSEPH Christian CIOFFI	Marguerite BACCAM Gaël LEGAY-BELLOD
COLLEGE		
PRE-BENIT	Hélène ACCETTOLA Marie-Thérèse DUSSERT	Dorian MAILLET Océane ROULOT
CHAMFLEURI	Armand BONNAMY Thierry JOSEPH	Hélène ACCETTOLA Myriam ABDERRAHIM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1 : Actualise la liste des élus désignés au sein des conseils d'école ;

Article 2 : Autorise le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 17 novembre 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

M. le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.